



Belvaux/Sanem, le 04 février 2026

**AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 26 janvier 2026, réf N° **3/2025/0240/184**, la société

**LE FONDS BELVAL**

a eu l'autorisation pour **l'exploitation d'une tour aéroréfrigérante à Esch-sur-Alzette, I, porte de France.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **04 février 2026 au 16 mars 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,  
  
Simone Asselborn-Bintz